



COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
TRAMOYES
Département de l'Ain

Le Mardi trente et un Janvier deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 25.01.2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette, Adjointes - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René - Mme CHAIGNEAU Catherine - Mme LACHENAL Hélène - M GOY André - Mme BELLEMIN Véronique, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : M TOURNY Alain - Mme FILLION Brigitte - M CURSIO Franck - M DELOCHE Xavier - Mme NIQUE Corinne - Mme OZGOZ Seher - Mme MARTIN Isabelle

Était absent :

Procuration : M TOURNY à Mme NOIRAY – Mme FILLION à Mme BELLEMIN

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur René BONNET

N° 01.2017

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur René BONNET est nommé à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte-rendu du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 29 Novembre 2016.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

* * *

ORDRE DU JOUR

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 29/11/2016.

* * *

FINANCES

- Emprunt investissements 2016

PERSONNEL COMMUNAL

- Mise à jour du tableau du personnel communal

ASSAINISSEMENT

- Convention avec L'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain

BÂTIMENTS

- La Poste
- Dossier ADAP

URBANISME

- PLU : Arrêt-projet – Révision allégée n° 1
- PLU : Zone 2AU en Zone Ub

POUR INFO ET SUIVI

➤ URBANISME

- ❖ D.I.A - PC - DP

➤ QUESTIONS DIVERSES

➤ INFORMATIONS GENERALES

- Signature convention participation citoyenne
- Affaire et suivi – Mise en péril habitation famille BOUCHARDON

* * *



FINANCES

Dossier présenté et suivi par Jean-François GEOFFRAY

• **Emprunt investissements 2016**

01/CONTRAT DE PRÊT POUR LES FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS DU TERRAIN «AU MAGOT » / EPFL/

Faisant suite aux investissements de 2016 et comme inscrit au Budget 2016, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition d'un prêt de 90 000 €uros auprès du Crédit Agricole Centre Est suivant les conditions suivantes :

- **Prêt à taux fixe d'un montant de 90 000 €uros.**
- **Durée d'amortissement : 180 mois.**
- **Périodicité de remboursement : Trimestrielle**
- **Taux : 1.10 %**
- **Frais de dossier : 180 €**
- **Remboursement anticipé : possible moyennement le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)**

Le Conseil Municipal, OUI cet exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **Décide** de retenir la proposition de financement du Crédit Agricole Centre Est pour un montant d'emprunt à réaliser de 90 000 €uros sur une durée de 180 mois, à échéance trimestrielle et au taux fixe de 1.10 %.
- **Autorise** le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole Centre Est et toutes les pièces nécessaires.

* * *



PERSONNEL COMMUNAL

• **Mise à jour du tableau du personnel communal**

02 /MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE/

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau il habilite l'autorité à recruter,

VU le tableau des emplois permanents de la Commune en date du 28/09/2016

Monsieur le Maire informe que pour le recrutement de l'Agent devant prendre le poste par détachement de Gardien de Police il y a lieu d'accepter sa mutation sur le Grade de d'Adjoint Technique – ASVP au service de Police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Maire et décide d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique - ASVP
- **FIXÉ** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 01/02/2017
- **AUTORISÉ** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

ANNEXE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET 11 postes TP
--

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- 1 Rédacteur exerçant les fonctions de Secrétaire Général des Services
- 2 Adjoints Administratifs - Secrétariat Mairie

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

- 1 Gardien de Police
- 1 Adjoint Technique - ASVP

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

- 2 ATSEM

FILIÈRE TECHNIQUE

- 1 Adjoint Technique - Service polyvalent : Entretien matériels et bâtiments, voirie, espaces verts, Assainissement
- 1 Adjoint Technique - Service polyvalent : Entretien matériels et bâtiments, voirie, espaces verts
- 1 Adjoint Technique - Service de nettoyage - Ecole

FILIÈRE ANIMATION

- 1 Adjoint d'Animation - Service @Jeunes

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET 1.34 postes TP
--

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- 1 Adjoint Administratif - Responsable restaurant scolaire - Secrétariat 15 h / 35 h

FILIÈRE TECHNIQUE

- 1 Adjoint Technique - Service de nettoyage - Restaurant scolaire 20 h / 35 h
- 1 Adjoint Technique - Service de nettoyage - Bâtiments communaux 12 h / 35h

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENT
2.22 postes TP

FILIÈRE TECHNIQUE

- 1 Adjoint technique 1 Adjoint Technique - Restaurant scolaire - Surveillance - 8h / semaine scolaire
- 1 Adjoint Technique - Service saisonnier : Entretien matériels et bâtiments, voirie, espaces verts
35 h / 35 h
- 1 Adjoint Technique - Service de nettoyage - Bâtiments communaux 35 h maxi / 35 h modulable

* * *

Arrivée de M Xavier DELOCHE

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette, Adjointes - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René - Mme CHAIGNEAU Catherine - Mme LACHENAL Hélène - M GOY André - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : M TOURNY Alain - Mme FILLION Brigitte - M CURSIO Franck - Mme NIQUE Corinne - Mme OZGOZ Seher - Mme MARTIN Isabelle

Était absent :

Procuration : M TOURNY à Mme NOIRAY – Mme FILLION à Mme BELLEMIN



ASSAINISSEMENT

Dossier présenté et suivi par Valérie NOIRAY

- **Convention avec L'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain**

03 /CONVENTION AVEC L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE DE L'AIN/

Monsieur le Maire expose que l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain propose à la Commune une convention de Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'identification, la régularisation et le renouvellement de réseaux d'assainissement sur la Commune de Tramoyes.

Cette convention règlera les rapports entre les parties en ce qui concerne les prestations suivantes pour 8 550 € HT :

- Identification des canalisations
- Assistance à la rédaction des conventions de servitudes
- Études et programmation et assistance au recrutement d'un maitre d'œuvre

En option, l'Agence propose également pour 1 575 € HT :

- La création des dossiers de demandes de subventions
- Le Suivi du Maitre d'œuvre en phase AVP (Avant-Projet)
- L'analyse d'offres supplémentaires

Pendant cette mission, l'Agence assurera une assistance d'ordre technique, juridique et financière.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus mentionnées pour les prestations de base 8 550 € et pour les options à 1575 € soit pour un total de 10 125 €. Ces frais seront portés au Budget Primitif 2017 de l'Assainissement.

* * *



BÂTIMENTS

*Dossiers présentés et suivis par **Jacques BRUNET***

• **La Poste**

Etant donné qu'une visite d'un aménageur est prévue dans les prochains jours, le Conseil Municipal propose de reporter ce point à une réunion ultérieure.

* * *

• **Dossier ADAP**

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

A compter du 1er janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est l'opportunité facilitant une stratégie de mise en accessibilité. Il consiste en une programmation budgétaire. Un premier avantage : il suspend les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité.

Il est demandé au conseil de proposer celui-ci au Préfet. Ce dossier est préparé par Jacques BRUNET pour la partie « bâtiments et travaux » et Jean-François GEOFFRAY pour la partie « finances ». Le cabinet Qualiconsult ayant suivi les travaux à la salle des fêtes a été retenu.

04 / ADOPTION DE L'AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE – AD'AP/

Vu :

Le code de la construction et de l'habitation ;

La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation de la voirie pour les personnes handicapées ;

Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;

Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Monsieur le Maire expose, que les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à la Commune de réaliser l'accessibilité de ses établissements recevant du public, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Les diagnostics de l'accessibilité des ERP et IOP de la Commune réalisés les 13, 20 et 21 Janvier 2017 ont montré que les ERP et IOP n'étaient pas conformes.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP/IOP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1er janvier 2015 ne pouvant être réalisés, un Ad'AP doit être déposé pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

Aussi, la Commune de Tramoyes a élaboré son Ad'AP sur 4 ans pour les ERP /IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

ERP concernés :

- Mairie
- Groupe scolaire
- Salle des Fêtes
- Vestiaires
- Église

IOP concerné :

- Cimetière

Récapitulatif des travaux engagés :

2017 :	4 320 €
2018 :	14 640 €
2019 :	5 840 €
2020 :	34 010 €

Soit un total de 58 810 €

Cet agenda sera déposé en Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la Commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès de Mr le Préfet

* * *



URBANISME

• **PLU : Arrêt-projet – Révision allégée n° 1**

Ce point est reporté ultérieurement même s'il a fait l'objet d'un délibéré. En effet, la procédure pour cette révision a été modifiée par rapport à la mise en place de l'examen conjoint.

Reporté au prochain Conseil si certaines informations nous sont parvenues entre temps.

• **PLU : Zone 2AU en Zone Ub**

Ce point est reporté ultérieurement même s'il a fait l'objet d'un délibéré. En effet, le Cabinet Berthet a envoyé pour préparer la procédure les motivations que récemment (à la date du 22/02/2017).

Reporté au prochain Conseil.

POUR INFO ET SUIVI

➤ URBANISME

Dossiers présentés et suivis par Jacques BRUNET

❖ D.I.A - PC – DP

NOM	PRENOM	N°	ADRESSE	LIBELLE
DIA				
GONIN			CHEMIN DU PUIT	2 500.00 €
GECYM			ROUTE DES ECHETS "O CLOS MELLINE"	177 000.00 €
PC				
MME MAGAGNIN	MONIQUE	323	RUE DES DENTINES	POSE COUVERTURE PISCINE FIXE
M. ET MME PARNET	GUILLAUME ET EMILIE		RUE DE GLETIN "LE FOUR A PAIN"	MAISON INDIVIDUELLE
M. GIRARD	THIBAULT			CONSTRUCTION 3 BATIMENTS D'ELEVAGE AVICOLE
M. DOUMA ET MME N	JEAN-PAUL ET JULIETTE		RUE DE GLETIN "LE FOUR A PAIN"	MAISON INDIVIDUELLE
M. PEZZINI ET MME	LUC ET FLEUR		RUE DE GLETIN "LE FOUR A PAIN"	MAISON INDIVIDUELLE
DP				
ACTELIOS		530	RUE DU PORT	POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

* * *

➤ QUESTIONS DIVERSES

Pas de point supplémentaire

* * *

➤ INFORMATIONS GENERALES

- Signature convention participation citoyenne
- Affaire et suivi – Mise en péril habitation famille BOUCHARDON

❖ **M le Maire** informe que la signature de la Convention participation citoyenne en présence de Madame la Colonelle du Groupement de Gendarmerie de l'Ain est prévue prochainement.

Il informe également qu'une procédure de péril est lancée sur l'immeuble des Consorts BOUCHARDON.

Autres points : Il est prévu une nouvelle armoire pour les réseaux fibre optique au rond-point de la Mairie face au restaurant.

Les créances de la Famille LAVERTU pour presque 30 000 € (de 2010) ont été remboursées par le Notaire en charge de la succession.

- ❖ **Mme Hélène LACHENAL** rappelle que Rue de la Mouche un crépi d'habitation menace de tomber sur la voie publique. D'ailleurs des barrières ont été déposées pour sécuriser les lieux. Elle demande si une démarche a été entreprise. M Alain TOURNY était chargé de contacter les propriétaires et étant absent à cette réunion, il lui sera rappelé cette affaire.
- ❖ **M Xavier DELOCHE** informe que le Restaurant PLANTIER est en vente. Il demande à savoir quel sera l'avenir de ce bâtiment pour la continuité d'un commerce. Il rappelle aussi qu'il y avait eu une réflexion « Cœur de village » sur un éventuel contournement de ce secteur afin de favoriser la circulation. Le Maire demande à la CCMP mais informe que cela sera compliqué. M Jacques BRUNET évoque l'éventuelle acquisition de ce restaurant par un promoteur immobilier pour en faire des logements et peut-être même une démolition du bâtiment actuel pour une reconstruction. Pour lui il est difficile de voir partir ce bâtiment histoire de la Commune, mais il n'est pas possible de faire autrement. M Jean-François GEOFFRAY rappelle qu'une remise aux normes du restaurant s'imposerait et que cela serait trop onéreux pour un éventuel Restaurateur. A suivre, quand des éventuels acheteurs se feront connaître.
- ❖ **Mme Véronique BELLEMIN** informe que Mme FILLION Brigitte voudrait faire un audit des finances de la Commune. Mr le Maire accepte. Prochaine réunion finances programmées le Jeudi 16 Février. Elle rappelle que le prochain bulletin sera distribué le 11 Mars prochain et que les articles doivent être remis au plus tard le 15 Février.

FIN DE SEANCE à 22 h 00